

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
31.03.2023*Publiée le 17.04.2023*

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 30
Titulaires 30
Suppléants 0
Pouvoirs 6
Votants 36
19h13 Arrivée titulaire +1
Votants 37

Quorum 20

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK (arrivé à 19h13), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Gilbert GEMY (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Mme Florence GUERIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), MM. Guillaume LECOEUR (pouvoir à Eric MARGERIE), Eric DUVAL (pouvoir à Joël DUGUEY), William HERFORT, Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PIARD), Mme Sylvie SALLE (pouvoir à Coralie ARRUEGO) et M. Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Mme Ann BAUGAS

Délibération n° 2023 / 60**Objet : FINANCES - Budget principal : lissage et taux de CFE**

Suite au passage en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2023, il convient de lisser les taux de CFE sur l'ensemble du territoire, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts. Pour cela, et après avis de la commission finances, il est proposé de lisser les taux de CFE sur une durée de 5 ans, avec un taux cible de 23,22. Pour 2023, les taux devraient ainsi être les suivants :

	2022 (Communes + CDC)	2023
VALAMBRAY	19,03 %	19,87 %
ARGENCES	22,91 %	22,97 %
BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE	20,20 %	20,80 %
BELLENGREVILLE	25,47 %	25,02 %
CAGNY	25,63 %	25,15 %
CANTELOUP	21,63 %	21,95 %
CESNY-AUX-VIGNES	22,05 %	22,28 %
CLEVILLE	19,75 %	20,44 %
CONDE-SUR-IFS	15,83 %	17,31 %
EMIEVILLE	24,79 %	24,48 %
FRENOUVILLE	23,15 %	23,16 %
JANVILLE	22,06 %	22,29 %
MOULT-CHICHEBOVILLE	21,89 %	22,16 %
QUEZY	18,85 %	19,72 %

SAINT-OUEN-DU-MESNIL-OGER	22,01 %	22,25 %
SAINT-PAIR	20,78 %	21,27 %
SAINT-PIERRE-DU-JONQUET	28,58 %	27,51 %
VIMONT	23,79 %	23,68 %

Mme ARRUEGO indique n'avoir aucun retour sur ce qui se passe en commission finances.

M. le Président précise que la commune de Moul-Chicheboville est représentée dans la commission.

Mme ARRUEGO demande à ce que le lissage soit le plus long pour être le moins impactant pour les entreprises de sa commune.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 7 voix contre, 2 abstentions et 28 voix pour :

- ↳ Décide du lissage du taux de CFE sur 5 ans ;
- ↳ Décide de voter le taux cible à 23,22.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Ann BAUGAS

A. Baugas



Pour le Président,
et par délégation,
Le Vice-président,
Patrice Martin